

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2019-13 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 4 495 000 \$ ET UN EMPRUNT ADDITIONNEL DE 4 495 000 \$ AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-04 AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 10 septembre 2019, le Règlement 2019-13;

QUE ce Règlement décrète une dépense additionnelle de 4 495 000 \$ et un emprunt additionnel de 4 495 000 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

QUE le 6 décembre 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé partiellement le Règlement 2019-13, à savoir un emprunt de 2 959 562 \$ et un renflouement du fonds général de 295 958 \$;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 9 décembre 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville

Me Karen Loko, greffière